

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 7 décembre 2009, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller  
Claudette Trudel Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Tommy Plamondon, conseiller  
Jacques Tessier, conseiller  
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-12-354 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-355 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»:

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre et de la séance ajournée du 16 novembre 2009
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance
7. Modification de la zone 76 CA / assemblée de consultation et avis de motion
8. Adoption des prévisions budgétaires de l'office municipal d'habitation de Sainte-Thècle

pour l'année 2010.

9. CTA Mékinac: Adhésion 2010.
10. Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées.
11. Refinancement du règlement d'emprunt numéro 144-98 au montant de 126 200 \$ pour l'aménagement du Centre Local d'Emploi.
12. Avis de motion : Règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception
13. Soumission pour le transport et l'enlèvement des matières résiduelles.
  - a) Soumission pour la levée du conteneur du garage municipal
  - b) Soumission pour la levée des conteneurs à chargement avant
  - c) Soumission pour la collecte des déchets à la porte
14.
  - a) Patinoire: Date du retour du préposé
  - b) Engagement et date d'entrée au travail du préposé à la surveillance de la patinoire le samedi, le dimanche et les jours de fête.
  - c) Vacances de Jean-Yves Piché du 21 décembre 2009 au 11 janvier 2010.
  - d) Concierge de l'Hôtel de Ville/congé de maladie
15. Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010.
16. Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité.
17. Offre de l'architecte et de l'ingénieur pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste.
18. Projet de mise à niveau de l'eau potable
19. Site de neige usée/ étude hydrogéologique
20.
  - a) Système d'alarme au Centre de Loisir Éric Bédard/Maison des Jeunes
  - b) Ouverture de la Maison des Jeunes durant les jours de la semaine
21. Entente avec les Municipalités de Lac-aux-Sables et Trois-Rives pour l'entretien du chemin du lac Missionnaire.
22. Soutien financier premiers répondants année 2009-2010
23. Demande d'aide financière :
  - a) Club de ski de fond le Geai Bleu ou don de l'immeuble à la municipalité
  - b) Maison des familles de Mékinac/boîte à cadeau
  - c) Opération Enfant Soleil Région de la Mauricie

- d) Laurence Vallée/stage Québec sans frontière
24. Le Club FADOQ demande de ne plus payer leur local de l'Hôtel de Ville.
  25. Modification du sentier de motoneige sur le chemin Saint-Michel nord
  26. Demande à la CPTAQ de M. Guy Delisle
  27. Hebdo Mékinac des Chenaux/vœux de Noël
  28. Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésuite/barrage
  29. Ponceau chemin du Canton-de Lejeune (Lac à Magnan)
  30. Nomination des représentants municipaux :
    - a) Comité de Relation de travail.
    - b) Nomination d'un représentant pour la protection des lacs
    - c) Réseau en loisir
  31. Évaluation André Bournival/équilibre du rôle d'évaluation
  32. MRC de Mékinac/RGMRM : déplacement inutile et petit camion pour vidange de fosse septique.
  33. Questions de l'assistance
  34. Affaires nouvelles :
    - a) Demande de subvention PRECO/Offre des Consultants MESAR
    - b) Manuella Perron demande de photocopier des billets pour le club de hockey Atome B
    - c) Nomination d'un représentant à la Politique familiale
    - d) Comité de la vente de garage/demande de commandite
  35. Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-356 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre 2009

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 9 novembre 2009 et de la session ajournée du 16 novembre 2009, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **Correspondance reçue en novembre 2009**

- **Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.**

Confirmation pour le versement semestriel d'une aide financière, payable sur 20 ans, dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales. Ce versement de 11 189.27 \$ représente la quote-part du gouvernement du Québec en intérêts, ayant son échéance le 12 novembre 2009.

Le 3 novembre 2009, un avis à la Gazette officielle du Québec ayant pour effet de fixer, à cette date, l'entrée en vigueur de règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1 que le conseil de notre municipalité a adopté.

Approbation en vertu d'un règlement du gouvernement, en date du 9 novembre, la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation financière de notre municipalité pour l'exercice financier 2010. Les résultats établis sont les suivant : Proportion médiane : 84% Facteur comparatif : 1.19. Comparer aux résultats applicables à l'année 2008 s'établissaient comme suit : proportion médiane : 100% Facteur comparatif : 1.00 (annexe 1)

- **Ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec**

Le MDDEP nous envoie un dépliant pour nous aider dans la gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et pour nous éclairer sur les bonnes pratiques à maintenir ou à adopter pour protéger ou restaurer notre plan d'eau.

- **Ministère de la Sécurité publique**

Réception des renseignements nécessaires à l'estimation du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sûreté du Québec, pour l'année 2010. Le montant à payé pour la Sûreté du Québec en 2010 sera de 167 180.00 \$.

- **Le Ministère de l'emploi et de la Solidarité sociale, Ministre du Travail et Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale.**

Nous informant de l'ouverture de la période de mise en candidature du prix Hommage bénévolat-Québec 2010 qui commence aujourd'hui.

- **Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du- Québec**

Réception des masques de protection et des masques N95 pour les cas de la grippe AH1N1 aux premiers répondants.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

ADMQ souhaite aviser ses membres qu'ils devront prévoir à leur budget une hausse de la

cotisation annuelle ainsi que des frais d'inscription au congrès et aux activités de formation.

- **Bernadette Veillette Cloutier**

Madame Cloutier demande pour la 3<sup>ième</sup> année consécutive que l'on arrête le déversement de la neige sur son terrain lorsque nous déneigeons le chemin et les trottoirs. (Voir annexe 2)

- **Bulletin du Réseau Québécois des CFER (Centre de formation en entreprise et récupération)**

Ils nous informent que les prochaines éditions du recycleur nous seront acheminées par la voie électronique.

- **Carrefour Jeunesse-Emploi Mékinac**

Le CJEM félicite Monsieur Alain Vallée au poste de maire pour la municipalité de Sainte-Thècle et lui rappelle qu'il est important de donner goût d'entreprendre aux gens de chez nous, il est important de développer dans Mékinac et dans toutes ses municipalités une culture entrepreneuriale forte, qui assurera un développement durable de l'économie.

- **Centre d'Action Bénévole de Mékinac**

Le CABM disent félicitations à ceux et celles qui ont réélus, ainsi qu'aux nouveaux élus pour leurs implications au développement de notre municipalité.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Le CGER désire rassurer sa clientèle qu'il a tout mis en place afin de maintenir une offre de services adéquate aux besoins de sa clientèle en cas de pandémie.

- **Chambre de commerce de Mékinac**

Félicite le nouveau conseil municipal et compte sur la présence de notre conseil lors des activités organisées par notre Chambre.

- **Citoyenneté et Immigration Canada**

Si vous connaissez une personne méritoire qui a contribué de façon significative au multiculturalisme et à la diversité au Canada, ils nous encouragent à soumettre leurs candidatures en vue d'un prix prestigieux.

- **Commission Scolaire de l'Énergie**

Réception du projet triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011 à 2012-2013 (annexe 3)

LA CSE veut féliciter tous les membres du conseil municipal ainsi que les nouveaux membres et leurs dirent qu'ils peuvent compter sur leur collaboration dans les projets favorables aux jeunes et au développement socio-économique.

- **Corporation transport adapté Mékinac**

Invitation à une d'information sur le transport Adapté ainsi que sur Transport Collectif Mékinac. Cette rencontre se tiendra jeudi 10 décembre 2009 à 19h30 au local 213 de la municipalité.

- **Direction Régionale de la sécurité civile de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

Petit mot de Madame Marielle Langlois, nouvelle conseillère en sécurité civile qui lui fera plaisir à travailler avec nous et notre équipe au développement de la sécurité civile de notre territoire.

- **Fédération Québécoise des Municipalités**

Élection au conseil d'administration de la FQM. Le processus électoral se déroulera par la poste en fonction des modalités ci-après énumérées.

Un projet des plus ambitieux autour duquel s'articulera le développement du Québec aux cours des prochaines décennies, le plan nord devra faire place à l'audace et conduire à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement qui implique les décideurs locaux et assure un maximum de retombées aux communautés.

Réception de la pochette corporative de la FQM qui donne un avant-goût de la large gamme de services offerts par la FQM aux municipalités telles que la votre.

La FQM se réjouit de la proposition de ministre d'attribuer un nombre minimal de sièges par région et d'assurer dorénavant le respect des régions administratives dans la délimitation des circonscriptions. << Ces mesures vont toutes dans le sens de prendre en compte la réalité des collectivités locales >>.

LA FQM a profité de son passage aujourd'hui devant la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations sur le projet de loi #76. Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux, pour y aller de ses propres propositions quant à des mesures d'accompagnement à l'intention des municipalités.

- **Femmes de Mékinac**

Invitation au concert de Noël, mettant en vedette Marie-Denise Pelletier, dont l'album s'intitule Noël, Parle-moi, qui aura lieu à l'église de Sainte-Thècle, dimanche le 13 décembre 2009 à 19h30 et ils remettront une partie des revenus à la Fabrique de Sainte-Thècle. (Annexe 4)

- **Filles de Jésus**

100ième anniversaire des filles de Jésus à Saint-Adelphe

- **Greenpeace**

Greenpeace suggère d'effectuer une transition juste vers une économie forestière responsable, vers la création d'emploi durable, vers la diversification des communautés régionales et vers la conquête de nouveaux marchés.

- **Hydro Québec**

Hydro-Québec félicite Monsieur Alain Vallée pour sa réélection à titre de maire de Sainte-Thècle et ils lui souhaitent tout le succès possible dans le cadre de son nouveau mandat.

- **Jeune Chambre de Commerce de la Mauricie**

Réception de l'aide mémoire déposé aux candidats à la mairie de la Mauricie

- **La Mutuelle des municipalités du Québec**

La Mutuelle des municipalités du Québec donne une conférence web s'adressant au membre sociétaire de la MMQ, cette conférence sera présentée par Monsieur Laurent Saint-Jacques et aura lieu à votre poste de travail, via internet, mercredi 25 novembre 2009, à 14 h, la durée sera de 60 minutes + la période de question.

Ristourne MMQ de 3 500 000 \$ à près de 860 membres sociétaires admissibles. Ils ont inséré les chiffres pour notre municipalité, les montants totaux utilisés dans la formule de calcul de notre municipalité le compte versé à la MMQ1 par les membres sociétaires admissibles entre le 31 décembre 2004 et le 30 décembre 2007, soit 3 années d'assurance, et les sinistres survenus au cours de la même période. Notre montant est de 6 886\$

- **Michel Larouche Spécialiste en ressources humaine**

Modifications à la Loi sur l'Équité Salariale et le maintien

- **Opération Nez Rouge**

Invitation à la conférence de presse jeudi 19 novembre 2009 à 10 heures à la salle des conférences de la MRC de Mékinac.

- **Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie**

Invitation à la soirée des nouveaux membres, élus et responsables qui se tiendra à leur siège social, le mercredi 24 mars 2010.

- **Service d'aide conseil en rénovation patrimoniale**

Nous offres leurs aides pour une consultation architecturale pour les citoyens, de l'accompagnement en intégration de bâtiments dans son environnement, un plan d'intervention ajusté à vos besoins, du soutien dans l'application d'un plan d'intégration et intervention architecturale et une évaluation patrimoniale.

- **Société d'histoire militaire mauricienne**

Invitation à remettre un cadeau souvenir à Monsieur Alexis Trudel fils de Monsieur Jean-Louis Trudel et Luce Gervais pour être allé, sur une base volontaire, servir les intérêts du Canada et aussi construire, supporter et protéger le peuple Afghan, comme membre du 62e Régiment d'Artillerie de campagne de Shawinigan, le souper gala Retour de nos héros aura lieu le 28 novembre 2009 dans l'enceinte du manège militaire de Shawinigan.

- **Société d'habitation du Québec**

Ils nous informent que Maxime Fortier quittera bientôt la SHQ en vue d'une retraite bien méritée et après de nombreuses années d'une contribution fortement appréciée à la SHQ et auprès de nos partenaires.

- **Sûreté du Québec**

Réception du prospectus << Nouvelles en bref >> de la Sûreté du Québec.

- **Technique Alarme**

Réception du certificat d'inspection du système d'alarme incendie de l'Hôtel de Ville

Rés. 2009-12-357: Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2009

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-358 : Approbation des comptes

Il est proposé par Claudette Trudel Bédard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de novembre 2009 au montant de 419 357.91 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

L'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2009 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé au 31 décembre 2009.

### Questions de l'assistance

Pierre Déry demande des informations sur le contre rendu du comité d'urbanisme pour sa demande de dérogation mineure. Il dit au conseil de prendre connaissance de la dérogation mineure accordée à Jean-Claude Délisle en 2007.

### ASSEMBLÉE DE CONSULTATION POUR LA MODIFICATION DE LA ZONE 76 CA

Le Maire Alain Vallée explique la demande de modification la zone 76CA : il s'agit d'agrandir la zone 76 en prenant une partie de la zone 70 CA et une partie de la zone 81RC. Cet agrandissement de la zone 76CA permettra l'expansion de l'industrie de Pierre Naud Inc. Il informe les gens présents que la compagnie Pierre Naud Inc. veut construire un bâtiment de 26 par 46 mètres pour déménager son usine de portes et fenêtres dans ce nouveau bâtiment. Il désire aussi construire un autre bâtiment qui abritera un nouveau moulin pour refendre du bois plus moderne qui servira à la fabrication de bois pour la construction et de bois pour fabriquer les portes et fenêtres dans son usine. Cet investissement créera des emplois dans notre municipalité. Toutes les opérations de transformation s'effectueront à l'intérieur des bâtiments. La Compagnie devra se conformer aux normes environnementales et au règlement de zonage municipal (plantation d'arbres pour atténuer le bruit et la vue, etc...)

### Questions :

Jean Dubé demande si la zone deviendra industrielle. Il demande aussi si la municipalité a un projet de développement touristique autour du lac des Chicots si oui cette usine sera près de ce développement. Il demande s'il y aura de la poussière qui ira sur leur résidence et si le bruit sera conforme aux normes environnementales.

Serge Pelletier demande si la zone sera industrielle sans nuisance. Il demande aussi si les opérations du moulin à refendre et du rabotage se feront à l'intérieur. Il demande qu'elles seront les prochaines étapes pour la modification de ce règlement.

Nicole Lafrance a quel distance de sa résidence sera construit ces bâtiments et si sa maison sera dévaluer dû à a proximité de cet usine.

Jean-François Couture demande si Pierre Naud Inc. a fourni à la municipalité des plans et devis pour ce projet.

Bertin Cloutier dit que Pierre Naud Inc. demande l'appui de la population pour réaliser ce projet d'investissement à Sainte-Thècle qui créera plusieurs emplois chez nous et rappel aux personnes présentes la fermeture de plusieurs commerces et industries dans notre municipalité depuis une dizaine d'année.

### Avis de Motion

Bertin Cloutier donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme afin d'agrandissement de la zone 76 CA

Rés. 2009-12-359 : Approbation des prévisions budgétaires 2010/OMH de Sainte-Thècle

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle approuve les prévisions budgétaires suivantes de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Thècle pour l'an 2010

	<u>2009</u>	<u>2010</u>
Revenus	78 359	78 300
Dépenses		
Administration	9 100	10 247
Concierge et entretien	18 874	22 720
Énergie, taxes, assurances,	31 844	26 211
Améliorations/modernisation	14 000	96 920
Financement	46 937	45 909
Services à la clientèle	<u>3 787</u>	<u>3 827</u>
Total des dépenses	124 542	205 834
Déficit (surplus)	46 183	127 534
Contributions		
Société Habitation Québec	41 565	114 781
Municipalité	4 618	12 753

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-360: CTA Mékinac/Adhésion 2010

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Thècle:

- adopte les prévisions budgétaires 2010 de la Corporation Transport Adapté Mékinac au montant de 144 528\$.
- adhère au service de transport adapté de la CTA Mékinac pour l'exercice financier 2010.
- adopte le montant de la cotisation de 6 055 \$ laquelle sera acquittée en deux versements égaux, le premier en janvier 2010 et le second en juillet 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-361 : Personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvé la liste des arriérés de taxes en date du 7 décembre 2009 représentant une somme de 47 650.76 \$;

ATTENDU QUE des avis de rappel ont été expédiés aux retardataires, à savoir, le 5 mai 2009, le

31 juillet 2009, 1 octobre 2009 et le 10 novembre 2009 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de transmettre à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages figurant sur ladite liste qui sont supérieurs à 50 \$ et pour lesquels aucun arrangement n'a été pris le 31 décembre 2009.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-362 : Refinancement du règlement d'emprunt numéro 144-98 au montant de 126 200 \$ pour l'aménagement du Centre Local d'Emploi acceptation de l'offre de

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDETTE TRUDEL BÉDARD, APPUYÉ PAR BERTIN CLOUTIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins de Sainte-Thècle-Saint-Adelphe pour son emprunt de 126 200 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 144-98, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>10 500 \$</b>	<b>3.64 %</b>	<b>15 décembre 2010</b>
<b>11 000 \$</b>	<b>3.64 %</b>	<b>15 décembre 2011</b>
<b>11 400 \$</b>	<b>3.64 %</b>	<b>15 décembre 2012</b>
<b>11 800 \$</b>	<b>3.64 %</b>	<b>15 décembre 2013</b>
<b>81 500 \$</b>	<b>3.64 %</b>	<b>15 décembre 2014</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-363 : Refinancement du règlement d'emprunt numéro 144-98 au montant de 126 200 \$ pour l'aménagement du Centre Local d'Emploi acceptation de l'offre de

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 144-98, la Municipalité de Sainte-Thècle souhaite emprunter par billet un montant total de 126 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle avait (aura), le 13 décembre 2009, un montant de 126 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 171 300 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du règlement numéro(s) 144-98;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANDRÉ LACOMBE, APPUYÉ PAR TOMMY PLAMONDON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 126 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 144-98 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier ou trésorier ;

QUE les billets soient datés du 15 décembre 2009;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>1.</b>	<b>10 500 \$</b>
<b>2.</b>	<b>11 000 \$</b>
<b>3.</b>	<b>11 400 \$</b>
<b>4.</b>	<b>11 800 \$</b>
<b>5.</b>	<b>12 300 \$ (à payer en 2014)</b>
<b>5.</b>	<b>69 200 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Sainte-Thècle émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2009), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2015 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 144-98, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle emprunte les 126 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 2 jours au terme original du règlement numéro 144-98.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

Avis de motion

Jacques Tessier donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera un règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2010 et les conditions de leur perception.

Rés. 2009-12-364: Soumission pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal ainsi que le transport au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

J.Y Martel Transport Inc :	175.00 \$ par levée
Service Matrec :	410.00 \$ par levée
Service Cité Propre :	205.00 \$ par levée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission la plus basse soit celle de J.Y. Martel Transport Inc. au montant de 175.00 \$ plus les taxes par levée pour la fourniture et la levée du conteneur au garage municipal ainsi que le transport au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-365: Soumission pour la fourniture et la levée des conteneurs à chargement avant de nature résidentielle et commerciale dans la municipalité ainsi que le transport au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT des soumissions ont été demandés à trois soumissionnaires soient :  
J.Y Martel Transport Inc., Service Matrec et Service Cité Propre

CONSIDÉRANT la municipalité a reçu une seule soumission pour la fourniture et la levée des conteneurs à chargement avant de nature résidentielle et commerciale soit celle de Service Matrec au montant de 12 665.95\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Service Matrec au montant de 12 665.95 \$ plus taxes pour la fourniture et la levée des conteneurs à chargement avant de nature résidentielle et commerciale dans la municipalité ainsi que le transport au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-366: Soumission pour la cueillette et le transport des déchets de nature résidentielle dans la municipalité ainsi que le transport au site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès

CONSIDÉRANT des soumissions ont été demandés à trois soumissionnaires soient :  
J.Y Martel Transport Inc., Service Matrec et Service Cité Propre

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour la cueillette et le transport des matières résiduelles de la municipalité de Sainte-Thècle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2010 pour 1179 résidences ayant le service porte-à-porte à Service Cité Propre, à Service Matrec et J.Y Martel Transports .



Sainte-Thècle et le Syndicat régional des employés municipaux de la Mauricie (CSN) - section Sainte-Thècle concernant l'horaire de travail du surveillant de la patinoire (fin de semaine et congé);

CONSIDÉRANT la lettre d'entente avec les employés syndiqués de la municipalité à l'effet qu'ils ne s'opposeront pas à l'embauche d'un employé ayant moins d'ancienneté pour faire l'entretien de la patinoire ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle

- engage Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire pour la saison 2009-2010 parmi les employés des travaux publics L'horaire du surveillant à la patinoire est les samedis, dimanches, les jours de congé du préposé à la patinoire (la veille et le lendemain de Noël ainsi que la veille et le lendemain du jour de l'an) de 13 h à 17 h et selon les besoins de l'employeur.
- mandate Louis Paillé, directeur général, et Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, pour déterminer la date du début du travail et procéder à l'engagement de Monsieur Sylvain Magnan comme surveillant à la patinoire les samedis, dimanches et les jours de congé du préposé à la patinoire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-369 : Vacances à Jean-Yves Piché du 21 décembre 2009 au 11 janvier 2010

CONSIDÉRANT que durant sa période de vacances Jean-Yves Piché travaillera de façon sporadique pour effectuer la surveillance de l'eau potable, usée et la voirie;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte que Jean-Yves Piché, inspecteur municipal, prenne des vacances du 21 décembre 2009 au 11 janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Louise Dumas concierge : son congé de maladie se poursuit jusqu'au 18 décembre 2009.

Rés. 2009-12-370: Calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2010

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heure**

- |                |              |
|----------------|--------------|
| - 11 janvier   | - 1 février  |
| - 1 mars       | - 12 avril   |
| - 3 mai        | - 7 juin     |
| - 5 juillet    | - 9 août     |
| - 13 septembre | - 4 octobre  |
| - 1 novembre   | - 6 décembre |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Offre de Jocelyn Rees pour la vente de son terrain à la municipalité.

Alain Vallée, maire, dit que Monsieur Rees viendra au Québec dans quelques semaines et qu'il le rencontrera pour discuter de cette offre.

##### Rés. 2009-12-371: Offre de l'architecte et de l'ingénieur pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste.

CONSIDÉRANT la résolution 2008-05-176 par laquelle la municipalité avait mandaté Régis Côté et Associés, architectes, pour l'étude préparatoire et la phase préliminaire de la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste ;

CONSIDÉRANT l'offre de Régis Côté et Associés, architectes, pour la phase dossier définitif et appel d'offre s'élève à 7 300.00 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'ingénierie des Consultants Mesar Inc. pour la construction de ce bâtiment au montant de 21 000.00 \$ plus taxes :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil accepte les offres de l'architecte et de l'ingénieur pour la construction d'un bâtiment au parc Saint-Jean-Optimiste comme suit :

- Mandate les architectes de Régis Coté et Associés pour compléter la phase dossier définitif (plan et devis techniques de soumission pour appel d'offres et appel d'offre (service durant l'appel d'offre) pour un montant n'excédant pas 7 300.00 \$ plus taxes.
- Mandate les ingénieurs des Consultants Mesar Inc. pour réaliser l'étude préparatoire et les plans et devis définitifs d'ingénierie pour un montant n'excédant pas 21 000.00 \$ plus taxes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

##### Mise à niveau de l'eau potable/offre de Conval

Le conseil remet ce projet à l'été 2010 et demande à l'inspecteur municipal de s'informer sur l'efficacité du système Tideflex.

Rés. 2009-12-372: Site de neige usée/offre de DESSAU Inc.

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénieur Pluritec nous demande une étude géotechnique pour l'aménagement de notre site de neiges usées;

CONSIDÉRANT l'offre de DESSAU Inc. pour réaliser une étude hydrogéologique restreinte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de DESSAU Inc. au montant de 6 370.00 \$ plus taxes pour les travaux suivants :

Le programme de caractérisation environnementale comprendra la réalisation de :

- Un nombre suffisant de sondages (5), à l'aide d'une pelle hydraulique, de 3 à 4 mètres de profondeur pour permettre d'identifier sur toute la superficie du terrain les formations meubles présentes en surface, leur disposition, leur épaisseur, leur étendue ainsi que la position de la nappe phréatique;
  - Des analyses granulométriques et sédimentométriques des divers couches;
  - Des essais de perméabilité des diverses formations meubles;
  - Un inventaire des puits en aval du lieu;
- Un rapport technique établissant, entre autres, la géologie et l'hydrogéologie du lieu, la classification des eaux souterraines de même que les risques de contamination des eaux souterraines.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-373: Maison de Jeunes

CONSIDÉRANT les recommandations de la responsable municipale de la Maison des Jeunes, Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine les recommandations suivantes pour le fonctionnement de la Maison des Jeunes :

- Drogue : Que le règlement disant que les jeunes ne doivent pas être sur l'effet de la drogue ou de l'alcool pour entrer à la Maison des jeunes, soit respecté afin de protéger la réputation de la Maison des Jeunes et ainsi éviter des problèmes;
- Horaire : La Maison des Jeunes sera ouverte 4 jours ou soirs par semaine (exemple du mercredi au samedi ou autre)
- Animateurs : Il serait préférable que les animateurs aient plus de 18 ans afin d'avoir plus d'autorité sur les jeunes (11-17 ans) qui fréquente la Maison des Jeunes. La sélection des animateurs devrait être faite par un comité formé de 2 représentants de la municipalité et 2 représentants de la Maison des Jeunes. Le poste devrait être affiché au centre d'emploi et ouvert au résidents de Sainte-Thècle. Lorsqu'il n'y a aucun animateur disponible la Maison des Jeunes sera fermé. Une formation devrait être dispensée aux nouveaux animateurs.

- Charte : Comme la Maison des Jeunes est un organisme sous tutelle de la municipalité; mais sans charte, ce qui cause des inconvénients, en autre au point de vue assurance. La Maison des Jeunes devra avoir une charte qui officialisera cet organisme. La municipalité défraiera le coût de cette charte.
- Système d'alarme : Comme l'entrée de la Maison des Jeunes est située à l'arrière de la bâtisse et du fait moins à la vue, un système d'alarme sera installé afin de protéger les biens de la Maison des Jeunes.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-374: Entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin hivernale dans le secteur du Lac du Missionnaire Sud

**ATTENDU QUE** dans le secteur du lac Missionnaire Sud, le chemin dessert les propriétés situées dans trois municipalités; Lac-aux-Sables, Sainte-Thècle et Trois-Rives;

**ATTENDU QUE** pour en faciliter l'entretien, il est préférable de conclure une entente entre les trois municipalités`;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit que le budget d'entretien hivernal sera soumis aux municipalités pour approbation à chaque année;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit le partage des coûts d'entretien en fonction de l'évaluation foncière uniformisée de chaque municipalité pour les immeubles imposables dans le secteur défini;

**ATTENDU QUE** l'entente prévoit que le secteur d'imposition défini peut être révisé à chaque année pour tenir compte des nouvelles propriétés desservies par le chemin;

**ATTENDU QUE** pour les travaux d'entretien de l'hiver 2009-2010, il convient d'établir un budget dont les dépenses sont de 35 000 \$, les revenus d'aides gouvernementales à vérifier et de répartir les excédents des dépenses sur les revenus aux municipalités selon la condition de l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Tessier et appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le maire et le directeur général à signer, pour au nom de la municipalité Sainte-Thècle, le protocole «entente intermunicipale pour l'entretien d'hiver 2009-2010 du chemin du lac Missionnaire Sud» au montant maximal de 35 000\$ à être réparti aux municipalités selon les conditions de l'entente.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-375: Soutien financier aux premiers répondants année 2009-2010

**CONSIDÉRANT QUE** l'Agence de Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec offre un soutien financier de 3 500.00 \$ pour consolider les activités des premiers

répondants;

CONSIDÉRANT QUE le responsable des premiers répondants de Sainte-Thècle a identifié du matériel et des équipements pour un montant équivalent à l'aide financière de l'agence et qui pourraient servir à leurs activités et les a soumis à l'agence;

CONSIDÉRANT QUE l'agence a analysé cette demande d'aide financière et autorise à procéder à l'achat de ce matériel et de ces équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte l'aide financière de l'Agence de Santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec comme soutien financier au service de premiers répondants.
- Autorise l'achat de 4 trousse d'intervention PR remplies, 2 sacs de transport pour cylindres d'oxygène, 2 saturomètres de poche, 2 sphymomanomètres électroniques, 1 mannequin adulte, 1 mannequin bébé, 4 épipen, 2 instantanés de glucose et la location de 2 radios portatives pendant 2 mois.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-376 : Club de Ski de fond le Geai Bleu/ Demande d'aide financière ou don de l'immeuble à la municipalité

CONSIDÉRANT que les membres du Club de Ski de Fond le Geai Bleu ont beaucoup de problème à entretenir leur bâtisse; car il opère seulement durant les 4 mois de l'hiver à chaque année et que leurs revenus sont limités;

CONSIDÉRANT qu'ils doivent faire beaucoup de bénévolat afin de tenir cette bâtisse en bon état et aussi pour l'aménagement des pistes de ski de fond;

CONSIDÉRANT qu'il désire remettre leur immeuble du 2501 chemin Saint-Michel Nord à Sainte-Thècle à la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle pourrait utiliser cet immeuble durant le reste de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil accepte l'offre du Club de Ski de Fond le Geai Bleu comme suit :

- La Municipalité mandate le notaire Denis Marchildon pour préparer le contrat d'achat par la Municipalité de l'immeuble u 2501 chemin Saint-Michel Nord appartenant au Club de Ski de Fond Le Geai Bleu au montant de 1.00 \$
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle ce contrat d'achat.
- La Municipalité louera au club de Ski de Fond le Geai Bleu, cet immeuble pour les saisons hivernales soit de décembre à mars de chaque année pour un montant de 500.00 \$.

- Pour cette période, la Municipalité assumera les dépenses suivantes : les assurances, de déneigement, le chauffage et l'électricité.
- Pour le reste de l'année, la Municipalité fera l'entretien nécessaire de cet immeuble.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-377: Demande d'aide financière de la Maison de la famille pour la boîte à cadeaux

CONSIDÉRANT que la Maison des Familles de Mékinac recueille des jouets et des articles pour les familles défavorisées de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle alloue une somme de cent dollars (100\$) pour «La boîte à cadeaux».

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière d'Opération Enfant soleil région de la Mauricie

Le conseil ne donne pas suite à cette demande; car il existe une organisation locale d'Opération Enfant Soleil et que la municipalité subventionne déjà l'organisme local.

Rés. 2009-12-378: Demande d'aide financière de Laurence Vallée dans le cadre d'un stage Québec sans frontière

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de Laurence Vallée pour participer à un stage Québec sans frontière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil accorde une aide financière de 25.00 \$ pour Laurence Vallée dans le cadre de sa participation à un stage Québec sans frontière. Le chèque sera libellé à l'ordre de la Fondation Paul Gérin-Lajoie.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-379: Demande du Club FADOQ de ne plus payer la location de leur local à l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que sur la vente de leur carte de membre, il reste au Club seulement 6.00\$ par membre, le reste allant à la fédération soit 14.00\$;

CONSIDÉRANT que le montant retiré de la vente de leur carte de membre couvre à la location de leur local de l'Hôtel de Ville pour une période de 7 mois seulement par an;

CONSIDÉRANT que tous les organismes qui louent un local à l'Hôtel de Ville paient le même

prix au pied carré et que ce prix n'a pas été augmenté depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le coût de location accordé aux organismes représente environ le tiers du coût par rapport aux dépenses de l'édifice, ce qui représente une aide aux organismes;

CONSIDÉRANT que les contribuables paient sur leur taxe une partie des dépenses et que la municipalité priorise l'utilisateur payeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle ne peut acquiescer à la demande du Club FADOQ de ne plus payer la location de leur local à l'Hôtel de Ville.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-380: Club de motoneige de la Mauricie Inc. /modification du sentier sur le chemin Saint-Michel Nord

CONSIDÉRANT que le Club de motoneige de la Mauricie Inc. est venu à une entente avec un propriétaire privé pour le passage du sentier de motoneiges en dehors du chemin Saint-Michel Nord;

CONSIDÉRANT que le Club n'a plus besoin de l'autorisation demandé dans la résolution 2009-11-325;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle annule la résolution 2009-11-325 du 9 novembre 2009.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-381: Demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec de M. Guy Delisle

CONSIDÉRANT que Guy Delisle présente une demande d'autorisation d'utilisation à une fin autre qu'agricole à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec;

CONSIDÉRANT que cette a pour but d'obtenir l'autorisation de construire une résidence sur son terrain du chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT qu'il y a des résidences de construite de chaque côté de ce terrain et que l'ajout d'une résidence n'affectera pas plus l'agriculture dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Monsieur Guy Délisle auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour qu'il obtienne la permission d'utiliser à une fin autre que l'agriculture d'une partie de son

terrain du lot 81-b-P dans le chemin Saint-Georges à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Hebdo Mékinac des Chenaux/Annonce vœux de Noël

Le conseil municipal passera les vœux de Noël dans le bulletin municipal et non pas dans l'Hebdo Mékinac des Chenaux.

Rés. 2009-12-382: Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésusite/Érosion des berges et niveau du lac

CONSIDÉRANT que les fortes pluies, la crue du printemps et la pratique de sports nautiques entraînent l'érosion des berges plusieurs propriétés sur le bord du Lac du Jésusite;

CONSIDÉRANT que plusieurs propriétaires ont exécuté différents travaux sur les berges pour contrer l'effet des vagues;

CONSIDÉRANT que l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésusite nous demande de stabiliser le barrage de la décharge de ce lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de l'Association des propriétaires de chalets du Lac du Jésusite de ne plus installer de planche de retenue des eaux (DROP) au dessus de la planche de fonds du barrage du lac du Jésusite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Subvention Ponts et Ponceaux/Remplacement du ponceau sur le chemin du Canton-de-LeJeune (lac à Magnan)

Suite à la lettre de Luc Desaulniers de la CRE de la Mauricie concernant l'installation du ponceau sur le chemin du Canton-De-LeJeune avant le 28 février 2010. Le conseil a décidé de reporter ces travaux car il est impossible d'installer ce ponceau avant cette date. Une nouvelle demande d'aide financière sera présentée en 2010 à la CRE de la Mauricie pour le remplacement de ce ponceau.

Rés. 2009-12-383: Nomination de représentants municipaux/Comité de relation de travail

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle reconduit les membres du Comité de Relation de Travail soit : Alain Vallée maire, Jacques Tessier conseiller et Louis Paillé directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## Nomination de représentants municipaux/Pour la protection des lacs

Aucun membre du conseil municipal ne se manifeste pour être représentant sur ce comité présentement. Ce point est reporté à la prochaine séance.

## Rés. 2009-12-384 : Nomination de représentants municipaux/Réseau en loisir

**Attendu que** le Réseau en loisir est un regroupement volontaire de personnes, organismes et institutions de la MRC de Mékinac qui œuvrent depuis plus de cinq ans sur le territoire pour l'organisation de plusieurs activités, lesquelles profitent tant aux municipalités locales qu'aux organismes du milieu;

**Attendu que** toutes les municipalités de la MRC de Mékinac ont adhéré, au fil des ans, au Réseau en loisir Mékinac, en y déléguant soit un élu municipal ou un responsable des activités de loisirs (salaarié ou non) pour participer aux rencontres et aux activités de ce regroupement;

**Attendu que** des organismes du milieu ont adhéré, au fil des ans, au Réseau en loisir Mékinac, en y déléguant un représentant pour participer aux rencontres et aux activités de regroupement;

**Attendu que** le réseau en loisir Mékinac est inscrit comme une pratique exemplaire dans la politique de développement social (adoptée par la MRC de Mékinac) de même que dans le plan d'action qui en découle;

**Attendu que** le pouvoir décisionnel quant à la réalisation des diverses activités et engagements est assumé par les divers représentants des milieux et que obligations administratives sont assumées par les membres du Réseau en loisir Mékinac;

**Attendu que** les membres du Réseau en loisir Mékinac ont adopté un plan de restructuration en misant sur quatre points principaux suivant : a) la reconnaissance du Réseau et de sa mission, b) le statut légal de l'organisme, c) l'annualisation des activités et l'élargissement de la clientèle et d) le réseau, un acteur à la réalisation d'un plan local, soutenu par l'organisme <<Québec en forme>>

**Attendu que** les membres du Réseau en loisir de Mékinac comptent en place un organisme sans but lucratif (OSBL) qui pourra être en mesure de porter les diverses demandes d'aide financières auprès des éventuels bailleurs de fonds ou partenaires;

**Attendu que** les membres du Réseau en loisir Mékinac reconnaissent que le loisir municipal est une compétence locale mais qu'une valeur ajoutée importante est issue du travail en commun;

**Attendu que** les membres du Réseau en loisir Mékinac souhaitent promouvoir un concept novateur et structurant de << communauté maître d'œuvre en loisirs >>

**Attendu qu'il** aurait lieu ainsi de confirmer le représentant de la municipalité;

À ces causes, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu à l'unanimité de mandater Claudette Trudel Bédard, conseillère, à titre de représentant de la

Municipalité de Sainte-Thècle au sein du Réseau e loisir Mékinac.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Évaluation André Bournival/Équilibrage du rôle d'évaluation

Le conseil demande une rencontre avec Monsieur André Bournival évaluateur pour avoir plus d'information sur l'équilibrage de notre rôle d'évaluation. Cette rencontre aura lieu lundi le 14 décembre 2009 à 19hre.

### MRC de Mékinac/RGMRM : déplacement inutile et petit camion pour vidange de fosse septique

Le maire demande une rencontre avec les membres de Régie de Gestion des Matières Résiduelles de la Mauricie pour régler le problème de déplacement inutile et de vidange de fosse septique avec le petit camion.

### Questions de l'assistance

Jean-François Couture pose des questions sur l'achat du terrain de M. Jocelyn Rees et demande aussi si nous avons le plan d'aménagement de la compagnie Pierre Naud Inc. suite à la demande de modification au zonage de la zone 76.

France Déry demande de s'informer à Sainte-Anne de la Pérade ; car ils ont réaménagé leur parc de planche à roulettes.

Jeannine Bordeleau réitère la demande du club FADOQ pour son local gratuit considérant qu'il paie leurs jeux et demande d'être considéré comme une maison des personnes âgées.

Serge Pelletier demande des informations pour la modification de la zone 76 et si nous avons un plan du développement qui se fera dans cette zone.

Lise St-Amand demande d'ôter les affiches publicitaires sur la caserne, demande combien de fois par mois est occupé la salle Aubin et qu'elle est la nécessité de construire une bâtisse dans le parc Saint-Jean-Optimiste.

Huguette Carpentier parle des jeux de la FADOQ et demande des informations sur le dossier des interurbains avec les villes de Shawinigan et Trois-Rivières.

Micheline Lafrance demande s'il y a des algues bleu-vert dans le lac Croche.

### AFFAIRES NOUVELLES :

- a) Demande de subvention PRECO/Offre des Consultants MESAR
- b) Manuella Perron demande de photocopier des billets pour le club de hockey Atome B
- c) Comité de la vente de garage/demande de commandite

Rés. 2009-12-385: Demande de subvention PRECO/ Offre des Consultants MESAR

CONSIDÉRANT l'offre des Consultants MESAR Inc. pour la préparation de la demande d'aide financière au programme PRECO pour la rue Saint-Gabriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et il est

résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre des Consultants MESAR Inc. au montant de 1 900.00 \$ plus taxes pour leurs honoraires professionnels afin de préparer de la demande de subvention dans le cadre du Programme de Renouvellement des Conduites (PRECO) pour la rue Saint-Gabriel à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-386: Manuella Perron demande de photocopier des billets pour le club de hockey Atome B

CONSIDÉRANT la demande de Manuella Perron pour le club de hockey Atome B;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de faire gratuitement les photocopies des billets pour le tirage d'une reproduction sur toile d'un peintre animalier pour le club de Hockey Atome B.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Représentant pour la politique familiale

Le conseil nommera un représentant à la prochaine réunion.

Rés. 2009-12-387: Comité de la vente de garage/prêt de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que le comité de la vente de garage nous demande la salle Aubin le 30 mai 2010 en cas de pluie pour y tenir leur vente de garage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin au comité de la vente de garage, le 30 mai 2010 en cas de pluie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Alain Vallée, maire, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Monsieur André Lacombe, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Monsieur André Beaudoin, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.  
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

Rés. 2009-12-388 : Levée de la séance

A 21h 30 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement de lever la séance.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Secrétaire-trésorier

---

Maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 21 décembre 2009, à 20 heures, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller  
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Monsieur André Beaudoin, conseiller  
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller  
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2009-12-389: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures afin d'adopter les prévisions budgétaires 2010 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2010, 2011 et 2012.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-390: Prévisions budgétaires 2010

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte les prévisions budgétaires suivantes pour 2010:

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

### RECETTES

	BUDGET 2009	BUDGET 2010
TAXES	1 156 305.00	1 233 751.00
COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	468 022.00	520 108.00
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	196 860.00	215 510.00
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES	193 066.00	194 310.00
TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT	<u>350 574.00</u>	<u>355 574.00</u>
GRAND TOTAL DES RECETTES	\$ 2 378 273.00	\$ 2 519 253.00

### DÉPENSES

	BUDGET 2009	BUDGET 2010
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	391 470.00	401 418.00
SÉCURITÉ PUBLIQUE	264 543.00	300 163.00
TRANSPORT ROUTIER	646 649.00	673 070.00
HYGIÈNE DU MILIEU	355 081.00	415 537.00
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	15 500.00	16 553.00
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	103 527.00	107 322.00
LOISIRS ET CULTURE	279 703.00	291 326.00
FRAIS DE FINANCEMENT (INTÉRÊT)	106 072.00	91 364.00
- (REMBOURSEMENT DE CAPITAL)	207 228.00	216 000.00
IMMOBILISATION	8 500.00	6 500.00
SURPLUS AFFECTÉ	<u>13 446.00</u>	<u>                    </u>
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2 378 273.00	2 519 253.00

### TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2010

	TAXES 2009	TAXES 2010
Taxe foncière générale	\$ 0.625/100	\$ 0.650/100\$
Taxe spéciale - Sécurité publique	\$ 0.095/100	\$ 0.120/100\$
Taxe spéciale - Réforme Ryan (voirie)	\$ 0.140/100	\$ 0.140/100\$
	-----	-----
<b>Total des taxes</b>	<b>\$ 0.860/100</b>	<b>\$ 0.910/100\$</b>

### TAXES DE SERVICE

Tarif service d'eau	\$ 55.00 log.	\$ 57.00 log.
---------------------	---------------	---------------

Tarif dette d'eau (règlement no 21-91)	\$ 90.00 log.	\$ 89.00 log.
Tarif dette d'eau (règlement 207-2003)	\$ 22.00 log	\$ 22.00 log.
Tarif service d'égout (logement/commerce)	\$ 86.00 log.	\$ 90.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
Maison et logement	\$ 100.00	\$130.00
Chalet	\$ 85.00	\$100.00
Camp forestier	\$ 50.00	\$ 50.00
Commerce catégorie no.1	\$ 90.00	\$100.00
Commerce catégorie no.2	\$ 130.00	\$150.00
Commerce catégorie no.3	\$ 180.00	\$250.00
Récupération (logement et commerce)	\$ 37.00	\$ 40.00
	-----	-----
<b>TOTAL DES TAXES DE SERVICES PAR MAISON</b>	<b>\$ 390.00</b>	<b>\$ 428.00</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-391 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2010-2011-2012

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Tommy Plamondon et résolu que le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2010-2011-2012

<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT</b>
AMÉNAGEMENT D'UN LIEU D'ÉLIMINATION DE NEIGES USÉES	\$ 150 000.00
RÉFECTION DE TROTTOIRS	\$ 150 000.00
AMÉNAGEMENT AU PARC SAINT-JEAN-OPTIMISTE	\$ 250 000.00
ACHAT D'UN CAMION CITERNE	\$ 250 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-GABRIEL.	\$ 843 500.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE VILLENEUVE.	\$ 810 000.00
MUNICIPALISATION DES CONDUITES D'ÉGOUT PRIVÉ ET LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, DU TROTTOIR, AINSI QUE LA CHAUSSÉE SUR LA RUE SAINT-JEAN.	\$ 730 000.00
	-----
<b>TOTAL DES PROJETS DE DÉPENSES EN IMMOBILISATION</b>	<b>\$ 3 183 500.00</b>

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-392: Diffusion des prévisions budgétaires 2010

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Piché et résolu unanimement de diffuser le document des prévisions budgétaires pour 2010 par la poste dans le bulletin municipal

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions

M. Pierre Déry demande le pourcentage d'augmentation des taxes pour l'année 2010.

Rés. 2009-12-393 : Levée de la séance

À 20 heures et 13 minutes, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Secrétaire-trésorier

---

maire

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le 21 décembre 2009, à 20 heures 15 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur André Lacombe, conseiller  
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Monsieur André Beaudoin, conseiller  
Monsieur Tommy Plamondon, conseiller  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller  
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

Rés. 2009-12-394: Ouverture de la séance

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent à leur avis de convocation et demandent de débiter la séance spéciale à 20 heures 15 minutes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures 15 minutes, au lieu de 20 heures 30 minutes comme l'indique l'avis de convocation, pour traiter des sujets suivants :

- Demande de dérogation mineure :
  - A) Pierre Déry lots 24 et 25 sur le chemin Canton de leJeune.
  - b) Charles O'Connor pour le 20 chemin des Sapins
- Offre d'achat pour le terrain # 265 dans la rue de l'Anse.
- Demande d'aide financière de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle.
- Modification de la zone 86 CA/ Adoption du premier projet
- Nomination de représentants : Politique familiale et protection des lacs
- Questions de l'assistance
- Levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-395: Demande dérogation mineure de Pierre Déry (lots 24 et 25 du rang V sur le chemin du Canton de LeJeune à Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de M. Pierre Déry de lui permettre une marge de recul avant de 1, 19 mètre au lieu de 7,6 mètres pour la construction d'un bâtiment de 4.88 mètres par 4.88 mètres abritant une station de pompage pour son érablière ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter une marge de recul avant de 5,13 mètres pour la construction de ce bâtiment ;

CONSIDÉRANT que dans la lettre du 24 novembre 2009 de Monsieur Pierre Déry dit qu'il pourrait réduire ce bâtiment de 1,22 mètres ; mais il aurait toujours besoin d'une dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu majoritairement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante à Pierre Déry pour les lots 24 et 25 du Rang 6 Sud-Ouest sur le chemin du Canton De LeJeune à Sainte-Thècle :

Permet un empiètement de 5,19 mètres dans la marge avant pour la construction d'un bâtiment abritant une station de pompage pour une érablière.

Tommy Plamondon, conseiller, se prononce contre cette résolution

#### ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2009-12-396: Demande dérogation mineure de Charles O'Connor pour le 20 chemin des Sapins à Sainte-Thècle.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Charles O'Connor pour permettre une

marge latérale de 0,76 au lieu de 1 mètre pour un bâtiment secondaire ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accorde la dérogation mineure suivante à Charles O'Connor pour le lot 105 rang A au 20 chemin de Sapins à Sainte-Thècle :

Permet un empiètement de 0, 24 mètres dans la marge latérale pour un bâtiment secondaire

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-397 : Monsieur Richard Cloutier/ Offre d'achat du terrain portant les numéros de lots 265 dans la rue de l'Anse

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Richard Cloutier au montant de 15 000.00 \$ taxes incluses pour se porter acquéreur du terrain portant le numéro de lot 265 dans la rue de l'Anse à Sainte-Thècle propriété de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le prix de ce terrain est établi à 15 443.60 \$ plus les taxes applicables selon les conditions de vente des terrains de la rue de l'Anse (référence, résolution 98-02-61);

QUE cette vente soit consentie aux charges et conditions suivantes auxquelles devra s'obliger ledit acquéreur :

CONSIDÉRANT la résolution 98-03-97 «Clauses spéciales à inscrire lors de la vente des terrains du développement de la rue de l'Anse»;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Tommy Plamondon et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle vend de gré à gré, payable au comptant, à Richard Cloutier et Josée Gauthier, domiciliés au 305, rue du Cocher, à l'Épiphanie, l'immeuble décrit sommairement comme suit : un terrain situé dans la rue de l'Anse portant le numéro de lot 265, avec une superficie totale de 2 510.9 m<sup>2</sup>. Référence dossier 744367 de Claude Lahaie, a.g., .

QUE cette vente soit consentie aux charges et conditions suivantes auxquelles devra s'obliger ledit acquéreur :

DROIT DE CONSTRUIRE : L'acheteur s'engage et s'oblige par les présentes vis-à-vis le vendeur, à compléter la construction d'une résidence sur l'immeuble présentement vendu dans les douze (12) mois de la signature du présent contrat.

DÉFAUT DE L'ACHETEUR :à défaut par l'acheteur de compléter la construction d'une résidence dans le délai de douze (12) mois ci-dessus prévu, le vendeur pourra, s'il le juge à propos et sans préjudice aux autres recours que pourrait lui permettre le présent acte, demander la résolution de la présente vente, après avoir signifié à l'acheteur le préavis d'exercice requis par la Loi.

CLAUSE RÉVOCATOIRE : en ce cas, le vendeur reprendra alors l'immeuble avec effet rétroactif à la date du présent acte, sans être tenu à aucune restitution autre que le paiement de la somme équivalente à 90 % du prix payé (avant taxes) représentant le remboursement final du prix de vente qui lui est présentement payé ni à aucune indemnité pour les réparations, améliorations et constructions faites à l'immeuble par qui que ce soit, la valeur desdites réparations, améliorations et constructions restant acquis au vendeur à titre de dommages-intérêts liquidés. Il reprendra l'immeuble franc et quitte de toute charge ou hypothèque quelconque conformément à l'article 1743 du Code civil du Québec.

SIGNATURE DES DOCUMENTS ET PAIEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES : ainsi dans la mesure où le vendeur exige la résolution de la vente en vertu des présentes, l'acheteur s'engage à signer tout document nécessaire pour donner effet à cette résolution. De plus, en cas de reprise de l'immeuble par le vendeur, tous les frais légaux relatifs à ladite reprise seront entièrement assumés par l'acheteur en défaut et celui-ci s'engage et s'oblige d'avance en ce cas, à rembourser au vendeur, tous frais qu'il aura engagés à cette fin, sur simple réquisition de sa part.

PRÉFÉRENCE D'ACHAT : si à l'intérieur du délai de douze (12) mois prévu ci-dessus, l'acheteur décidait de vendre ou d'autrement aliéner l'immeuble présentement vendu et si aucune construction n'est alors érigée sur ledit immeuble, le vendeur aura, avant tous autres, la préférence de s'en porter acquérir pour une somme équivalente à 90 % du prix payé (avant taxes).

QUE cette vente soit consentie pour le prix de treize mille deux cent quatre-vingt neuf dollars et quatre sous (13 289.04 \$) plus les taxes applicables en sus (fédérale 664.45 \$ et provinciale 1 046.51 \$) pour un total de 15 000.00 \$, que ledit acquéreur devra payer comptant à la Municipalité de Sainte-Thècle lors de la signature de l'acte de vente;

QUE la vente de cet immeuble soit faite avec garantie légale, comme étant franc et quitte de toute dette, privilège ou hypothèque, et avec possession à la date de la signature de l'acte de vente;

QUE le maire, monsieur Alain Vallée et le secrétaire-trésorier, monsieur Louis Paillé, soient et ils sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle l'acte de vente notarié, à recevoir le prix de vente et à en donner quittance, le tout selon les termes et conditions du projet d'acte de vente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-398 : Demande d'aide financière de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle pour organiser une soirée reconnaissance aux bénévoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accorde une contribution financière au montant de 100.0 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Thècle pour la soirée reconnaissance aux bénévoles du 15 janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-399 : Modification de la zone 86 CA/ adoption du premier projet

CONSIDÉRANT que le conseil désire plus d'information sur cette modification de la zone 86Ca;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle reporte ce point à la séance de janvier 2010.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-400 : Nomination d'un représentant de la politique familiale

CONSIDÉRANT que le conseil désire être représenté par un membre du conseil municipal sur le comité de la politique familiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Tommy Plamondon représentant de la municipalité de Sainte-Thècle sur le comité de la politique familiale

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-401 : Nomination d'un représentant pour la protection des lacs

CONSIDÉRANT que le conseil désire créer un comité pour la protection des lacs constitué d'un membre du conseil municipal et de représentants des lacs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme Claudette Trudel Bédard, représentante de la municipalité de Sainte-Thècle pour la protection des lacs. Elle sera chargée de former un comité formé de propriétaires riverains de différents lacs qui aura comme mandat de trouver des solutions afin de protéger la qualité de l'eau de nos lacs. Elle pourra s'adjoindre l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la secondée dans sa tâche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2009-12-402 : Demande à la CPTAQ de Madame Brigitte Goyette et als

CONSIDÉRANT que la demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du

Québec de Madame Brigitte Goyette et als afin de lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie de son terrain lot 122-P à Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que tous les terrains de ce secteur de la 3<sup>ème</sup> Avenue Nord du Lac Croche ont une résidences de construite;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de ce terrain pour l'agriculture est impossible puisse qu'entourer de résidences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de Madame Brigitte Goyette et als auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour qu'elle obtienne l'autorisation de lotir et utiliser à un fin autre que l'agriculture une partie de terrain (4 024.42 mètres carrés) sur le lot 122-P du cadastre de la Paroisse de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance

Yvon Goulet demande de l'information sur la modification de la zone 86 CA.  
Pierre Déry remercie le conseil municipal pour l'obtention de sa dérogation mineure.

Rés. 2009-12-403 : Levée de la séance

À 20 heures et 36 minutes, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Claudette Trudel Bédard et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
maire